

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le 23 juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire. La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 18 juillet 2014 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, Mme Sylvie MOUGEOTTE, adjoints, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, M. Antony MARTIN, M. Jean-Pierre VALLERY, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M. Gérard BARDON, Mme Magali GOUBON (pouvoir donné à M. Michel DASSIÉ)

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Mme Claire LIÉNART est désignée secrétaire de séance.

201407001A-Virement de crédits : Budget principal / Mairie

Mme le maire informe que la délibération du 24 juin 2014, n°201406005A, concernant le virement de crédit au budget mairie doit être modifiée par une écriture complémentaire. Elle rappelle que lorsqu'on prévoit une ouverture de crédit, il convient de maintenir les comptes 021 et 023 en équilibre budgétaire.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, valide les écritures complémentaires des chapitres 21 et 23 et confirme le virement de crédit de 6 100 € des comptes 657362 (CCAS pour 3 000 €) et 6068 (autres matières et fournitures de 3 100 €) vers le compte 2041412 (subventions d'équipement versées aux organismes publics) où les crédits ouverts étaient insuffisants, selon le tableau suivant :

	Section investissement Dépenses	Section investissement Recettes
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement		+ 6 100 €
Cpte 2041412 Hors opération	+ 6 100 €	
	Section fonctionnement Dépenses	Section fonctionnement Recettes
Chap 023 Virement à la section d'investissement	+ 6 100 €	
Cpte 657 362 CCAS	- 3 000 €	
Cpte 6068 Achats autres matières et fournitures	- 3 100 €	

201407001B-Virement de crédits : Budget annexe / Camping :

Mme le maire informe le conseil que la délibération prise le 24 juin dernier, n°201406005B, concernant le virement de crédits du compte 2188 vers les comptes 651 et 618, au budget du camping, doit être annulée et remplacée. Elle précise que la trésorerie de Saint-Pierre d'Oléron a rappelé qu'il n'était pas possible de virer des crédits entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Mme le maire propose de prélever 4 200 € au compte 6228 (personnel extérieur/rémunérations diverses concernant l'agent de surveillance et le personnel ADCR). En mai et juin, il n'y a pas eu de recrutement de personnel ADCR au camping alors qu'un budget avait été prévu. Et de transférer cette somme vers les comptes 651 et 618.

<i>Compte</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
6228	011	Autres services extérieurs / rémunérations diverses	4 200	
651	065	Autres charges de gestion courante /redevances pour concessions		3 700 €
618	011	Autres charges externes/ divers		500 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications budgétaires indiquées ci-dessus

201407002- Logements gendarmerie.

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs de location des logements de l'ancienne gendarmerie situés rue du Général de Gaulle doivent être fixés à compter du 1er septembre 2014.

Mme le Maire propose de ne pas modifier les tarifs fixés en août 2013.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de location des logements de la gendarmerie suivants :

- 116 € (+ 70€ de chauffage du 01/11/2014 au 31/03/2015) pour un studio
- 265 € (+85 € de chauffage du 01/11/2014 au 31/03/2015) pour un logement.

201407003- Tarifs location activité Yoga.

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Séguier sollicite le renouvellement de son contrat de location de la salle polyvalente « Maurice Morandeu » afin d'y dispenser des cours de « yoga ».

Elle explique qu'il convient également de fixer le tarif de cette location. Ce dernier était de 160 € pour la période de septembre 2013 à juin 2014.

Mme le Maire propose de

- valider le projet de convention de location du 9 septembre 2014 au 18 juin 2015 et de l'autoriser à le signer en précisant qu'en cas de travaux dans la salle polyvalente son activité serait transférée à l'auditorium.
- de fixer le tarif de location à 170 € par mois (toutes charges comprises)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location à 170€ et autorise Mme le Maire à signer la convention.

201407004- Achat de terrain: impasse du Coq de garde.

Mme le Maire explique que suite aux intempéries dues aux grandes marées du début de l'année, des pans de terres se sont effondrés au niveau de la plage des Boulassiers. Un banc qui était installé Impasse du Coq de garde a dû être retiré car il menaçait de tomber en contre-bas de la falaise.

Il a été envisagé de demander au propriétaire d'une parcelle limitrophe d'installer un nouveau banc sur son terrain. Il serait d'accord à la condition que la commune lui rachète son terrain.

Mme le Maire informe les membres du Conseil que la superficie du terrain est de 66 m². Entre les frais de bornage, le prix du terrain et les frais d'actes notariés, il faut compter environ 1 500 €. C'est une dépense excessive pour le budget de la commune, uniquement pour installer un banc public.

Mme le Maire propose donc de voir avec un autre propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de voir avec un autre propriétaire.

201407005- Syndicat des Eaux: cession de terrain.

Mme le Maire rappelle que le Syndicat d'assainissement St Denis-La Brée a été dissout au 31 décembre 2013 et ses compétences transférées au Syndicat des Eaux de Saintes.

Mme le Maire explique que suite à ce transfert de compétences, le Syndicat des Eaux sollicite le conseil municipal pour un transfert de patrimoine, par une cession gratuite, des parcelles où sont implantés plusieurs postes de refoulement des eaux usées représentant une superficie de 20 m².

Mme le Maire informe le Conseil que la mairie de St Denis a également l'intention de céder à titre gratuit les portions de terrain sur lesquels sont implantés des postes de refoulement.

Mme le Maire propose d'accepter la cession gratuite au Syndicat des Eaux, pour une superficie d'environ 20 m², des portions de parcelles où sont implantés des postes de refoulement :

- sur la parcelle E 3213

- sur la parcelle D 1734
- sur la parcelle A 2123

Mme le Maire précise que cela faciliterait l'entretien et les travaux et que les frais seraient pris en charge par le Syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder ces terrains gratuitement au Syndicat des Eaux et autorise Mme le maire à signer tout acte y afférent.

201407006- Communauté de Communes : signalisation des centres-bourgs.

Mme le Maire explique que dans le cadre de l'opération de la redynamisation des centres-bourgs, la communauté de communes propose que les commandes de panneaux de signalisation soient groupées avec les autres Communes membres de la CDC.

Mme le Maire précise que suite à un message reçu cet après-midi, de Mme FORZY Audrey, agent chargé de cette mission, un doute subsiste quant à la possibilité pour la commune de pouvoir se retirer du groupement au cas où les coûts seraient trop importants à supporter. Mme le Maire informe le Conseil que le coût prévisionnel des panneaux s'élève à 75 000€ sans la pose.

Mme le Maire propose donc de reporter cette question à un prochain conseil municipal afin d'attendre la confirmation de la communauté de communes que nous pourrions nous abstenir de passer commande, si les conditions ne nous conviennent pas, même si nous avons signé la convention pour un groupement de commandes.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le report de la question à un prochain conseil.

201407007- Travaux de ravalement : soumission à autorisation.

Mme le Maire informe que les travaux de ravalement, jusqu'alors soumis à déclaration préalable, sont désormais dispensés de toute formalité, exceptés dans les secteurs et sites protégés ainsi que dans les communes où l'organe délibérant a décidé de soumettre les travaux de ravalement à autorisation, conformément aux dispositions de l'article R.421-17 du code de l'urbanisme).

Elle précise que la commune peut décider, notamment afin de garder le contrôle quant à l'harmonie dans les coloris présents sur le territoire, de soumettre ces travaux de ravalement à autorisation.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Filières de la Malconche : M. DELAMARRE informe le conseil que le projet d'implantation des filières de la Malconche est relancé. Le tribunal avait jugé que les filières soient démontées. Mme la préfète et son avocat ont obtenu un délai supplémentaire pour le démontage. Le Comité Régional de Conchyliculture a déposé un nouveau projet presque identique au premier, qui devrait être soumis à enquête publique dans l'été.

M. DELAMARRE souhaite que l'information soit relayée auprès d'un maximum de personnes. Il propose que les adresses électroniques puissent être collectées en mairie sur le registre destiné à la pétition contre le projet d'implantation des filières de la Malconche afin de pouvoir les prévenir en retour des dates de l'enquête publique.

Départ du conciliateur : Mme le maire présente la démission de M. VIOT, conciliateur de justice, avec effet au 30 septembre 2014. Elle tient à souligner le dévouement et la disponibilité de celui-ci et accepte à regret sa décision.

Mme le maire signale qu'à compter du 1^{er} octobre, les personnes qui sollicitent les conseils d'un conciliateur devront s'adresser au Tribunal de Rochefort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Publié le 1^{er} juillet 2014

Mme le Maire

C. BLANCHARD.